



## Fiche de documentation : LES EAUX DE VILLE

### L'eau potable au robinet est elle sans dangers pour la santé ?

« A l'antique culte des eaux vives, jaillissantes et pures, notre siècle de civilisation et de progrès a substitué la prosaïque notion d'eau potable. [...] L'eau amicrobienne, dont la civilisation nous a dotés [...] est une substance morte, dépourvue de ses propriétés essentielles. » [Dr. Jeanne Rousseau](#), 1976

L'eau de table - communément appelée "eau du robinet", ou encore "eau d'adduction" est une eau rendue "potable" par traitement et qui répond aux normes de qualités en vigueur. Cette eau est dite « potable » quand elle satisfait à un certain nombre de caractéristiques la rendant propre à la consommation humaine.

En l'occurrence, c'est la directive européenne 98/83/CE adoptée fin 1998 qui fixe les normes des "**Eaux Destinées à la Consommation Humaine**" (EDCH), remplaçant ainsi administrativement la notion d'eau "potable", selon 3 exigences:

- Elles ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger pour la santé des personnes. Il ne peut y avoir ainsi de bactérie E. Coli ou Entérocoques.

- Elles doivent être conformes aux limites de qualité (valeurs obligatoires). Ainsi, le "total des pesticides" présent dans l'eau ne doit pas être supérieur à 0,50 µg/l (et non 0,10 µg/l comme annoncé dans l'émission Enquête de Santé diffusé en janvier 2014), les nitrates ne peuvent dépasser les 50 mg/l (contre 5 mg/l il y a cinquante ans et de nombreuses stations n'arrivent déjà plus à respecter ces nouvelles limites), le plomb les 10 µg/l, etc.

- Elles doivent satisfaire à des références de qualité (valeurs indicatives d'une bonne qualité mais dont le non-respect ponctuel n'engendre pas de risque pour la santé).

Le problème réside dans l'élasticité des normes pour tenir compte des contraintes des industries (cf récemment les normes de pollution des moteurs diesels)

"La comparaison entre les anciennes normes de 1989 et celles en vigueur depuis la fin 2003 montre que **le nombre de paramètres a diminué de 63 à 31**. On constate à leur propos des disparitions (magnésium, potassium, zinc, phosphore), des baisses de teneur (sodium ou chlorure par exemple), des apparitions (thiométhanes et bromates, sous-produits de la désinfection de l'eau) ou un statut quo (pesticides, nitrates...)" précisait Yann Olivaux en 2007.

"Février 2011. A cette date, le ministère de la Santé a décidé de **multiplier par cinq la concentration maximale autorisée des seuils de potabilité en vigueur jusque-là pour les pesticides dans l'eau du robinet!!** [...] Un pesticide comme le Folpet, pourtant classé comme cancérigène probable aux Etats-Unis, va maintenant être toléré en France jusqu'à une concentration de 300 µg/l consommés pendant plus d'un mois alors qu'il était limité auparavant à 60 µg/l sur une même période" dénonce Richard Haas.

Comprenons donc qu'il s'agit là de **normes a minima** qui ne garantissent pas l'absence de polluants mais le non dépassement de certaines doses. "Le fait qu'une eau soit conforme aux normes, c'est-à-dire potable, ne signifie donc pas qu'elle soit exempte de matières



*polluantes, mais que leur concentration a été jugée suffisamment faible pour ne pas mettre en danger la santé du consommateur" indique le CNRS ».*

### **Mais quid de la bioaccumulation de ces substances chimiques sur des dizaines d'années ?**

Trois études internationales ont montré que le sang des cordons ombilicaux des nouveau-nés contenait des centaines de molécules toxiques...

A quoi correspondent ces valeurs maximales ? Certainement pas à des considérations de santé publique! Ainsi, la norme européenne fixe ainsi le taux limite de bore dans l'eau à 1 mg/l alors que **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande 0,5 mg/l seulement**. Voir les normes de l'OMS. En ce qui concerne le fluor, les 1.5 mg/l recommandés par l'OMS sont allègrement dépassés par *L'Agence de Protection Environnementale Américaine* et son niveau de contamination maximal de 4.0 mg/l. Le problème est que l'excès de fluor empêche le fonctionnement de la glande pinéale qui coordonne les deux cerveaux, génère de la fluorose... qui détruit les dents qu'il est pourtant sensé protéger ! **Il y a normes et normes...**

En fait, **les normes relèvent moins de considérations de santé publiques que de considérations industrielles, techniques ou économiques**: il y a ce que les industriels peuvent respecter sans trop de difficultés, ce que les technologies actuelles permettent de mesurer et ce qui ne revient pas trop cher, sachant que la majorité de l'eau "potable" est utilisée pour l'agriculture.

Plus grave encore : pratiquement tous les systèmes de traitement de l'eau utilisent le chlore en tant que bactéricide. Si ce dernier est d'une très grande efficacité, il est totalement dépourvu de discrimination ; tout organisme vivant est détruit, l'utile comme le nuisible. Le chlore ayant un effet rémanent de 2 à 3 jours, il reste encore très actif lorsqu'il arrive à votre robinet (sans parler de son goût et de son odeur). Enfin, ultime nécessité de traitement : depuis son pompage jusqu'à votre robinet, en passant par les différents dispositifs de traitement et les acheminements en conduits métalliques, l'eau a été totalement dénaturée, dépouillée de toutes ses vibrations bénéfiques, souvent remplacées par des vibrations négatives, néfastes.

Une telle eau est dépourvue d'énergie, n'apporte plus de vitalité et a perdu son information subtile positive : on peut la qualifier d'eau morte.

Le principe de précaution voudrait qu'on traite l'eau au robinet pour ne prendre aucun risque sur la santé, dans la mesure où il y a convergence d'études pour montrer l'influence de notre nourriture (et de l'eau) sur notre santé. L'espérance de vie (environ 85 ans) qui baisse aux USA a, pour la première fois, baissé en France, mais ce qui est plus interpellant c'est que l'espérance de vie en bonne santé (environ 61 ans) baisse rapidement (CNRS), la qualité de l'eau que nous buvons y est sans doute aussi pour quelque-chose.

**Sur le plan de la toxicité directe** (Il s'agit des éléments toxiques concernés par les normes de potabilité) :

« Pour répondre à cette question de façon rigoureuse et scientifique, le WWF-France a procédé à deux campagnes d'analyses en 2009 et en 2010. L'eau du robinet a été prélevée directement chez le consommateur, et non à l'usine de production, dans une cinquantaine



de villes et analysée par un laboratoire de référence agréé par le ministère de la Santé. Près de 180 molécules dont certaines peuvent agir comme perturbateurs endocriniens (HAP, PCB, bisphénol A, organochlorés, pesticides, etc.) ont été recherchées car les inquiétudes actuelles viennent du fait que certaines substances dangereuses trouvées même à faible dose peuvent provoquer des effets néfastes à la santé dès lors qu'elles sont associées (effet cocktail).

Au final, l'enquête montre globalement que les eaux du robinet respectent les normes en vigueur. Cependant, 19 molécules ont été détectées, essentiellement des nitrates, des résidus chlorés ou bromés de sous-produits de désinfection et de l'aluminium. Les molécules d'hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) et d'atrazine ou de ses métabolites sont présentes dans plus de 20% des eaux échantillonnées.

Les derniers travaux de biologie montrent par ailleurs qu'il n'existe pas, étant donné un élément toxique, de dosage plafond à ne pas dépasser, donc qu'en dessous duquel la toxicité ne serait pas avérée. Bien plus, certains éléments toxiques ne le seraient qu'en très faibles doses, insuffisantes pour que le système immunitaire ne se déclenche pas. Par ailleurs *il faut ajouter* certains éléments toxiques apparus depuis, tels que les résidus médicamenteux comme les composés hormonaux, éléments toxiques non encore traités par ces normes et donc susceptibles d'être contenus dans l'eau du robinet.

***Il s'agit ainsi de réduire systématiquement au maximum, sinon de supprimer, tous les éléments toxiques***

**Sur le plan de la toxicité indirecte :** Il s'agit essentiellement des minéraux considérés comme non toxiques et nécessaires à notre métabolisme comme les macro éléments Calcium,... ainsi que les oligo éléments (21 actuellement recensés) ; ces minéraux, s'ils ne sont pas chélatés, c'est-à-dire non préalablement assimilés par le règne végétal, ne sont pas biocompatibles, c'est-à-dire pas entièrement assimilables par nos cellules, la partie importante non assimilée *constituant un facteur d'intoxication* des tissus conjonctifs avec, en s'accumulant avec l'âge, une multitude de conséquences pathogènes.

Ces éléments minéraux non chélatés et ainsi indirectement toxiques, non concernés par les Normes de potabilité, sont ceux contenus, sauf exceptions très rares, dans l'eau du robinet et les eaux embouteillées dont les responsables, ignorant ce phénomène de chélation, considèrent au contraire la présence de ces minéraux réclamés par notre métabolisme comme valorisante.

Le marché en France et dans tous les pays développés est constitué de tous les consommateurs qui réfléchissent sur la qualité de l'eau qu'ils boivent. Ceux qui boivent de l'eau du robinet et ceux qui boivent de l'eau en bouteilles. Les seconds sont déjà en défiance par rapport à la qualité des eaux du robinet. Mais nos campagnes de sensibilisation et de publicité doivent montrer que le choix existe d'une eau de qualité bonne pour la santé : les fontaines Coswatech.